

## PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION DE LA MINE AKASABA OUEST À VAL-D'OR

## Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	Action Boréale de l'Abitibi-Témiscamingue
CR3.2	Jason Perreault
CR3.3	Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue
CR3.4	Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue



Abitibi, 1 novembre 2016

Monsieur David Heurtel  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marle-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audiences publiques - Projet : Mine AKASABA ouest.**

Monsieur le ministre,

L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT) exige des audiences publiques sur l'environnement pour le projet minier cité en titre.

L'ABAT a pour mission de s'assurer que tout développement sur notre territoire se fasse en tenant compte des impacts sur l'environnement et sur les populations et sur les retombées dans notre région. Que ces décisions de développement soient prises de façon éclairée, en tenant compte des bénéfices et des inconvénients pour le milieu et la population.

**Pourquoi un BAPE?**

Parce que, comme groupe militant vivant dans une région minière et concerné par les perturbations majeures actuelles et futures du territoire, nous exigeons des réponses à nos questions avant de donner ou non notre accord au projet.

Parce que nous nous questionnons sur la nouvelle façon de miner nos ressources qui s'apparente plus à du « dig and run » qu'à de l'exploitation responsable.

Parce que le projet Akasaba Ouest est un projet à ciel ouvert « Open Pit » qui est devenu la norme d'exploitation minière au Québec, sans qu'aucun débat sur cette façon d'exploiter n'ait eu lieu, que ce soit au niveau national, régional ou local.

Parce que nous sommes préoccupés par les impacts à long terme sur l'environnement, la société et son économie.

Parce que le scénario actuel de restauration ne prévoit pas de remblayage de la fosse même si le **GUIDE ET MODALITÉS DE PRÉPARATION DU PLAN ET EXIGENCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE RESTAURATION DES SITES MINIERES AU QUÉBEC** du MERN, stipule à la section 3.5.2 que : « *S'il est techniquement et économiquement possible de le faire, les excavations (fosses) doivent être remblayées* »

Parce que nous sommes convaincus que nous devons exploiter nos ressources minérales d'une façon responsable, puisque non-renouvelables, et que nous avons le devoir moral de léguer un héritage qui permettra aux générations futures de se développer en harmonie avec le territoire.

Veillez agréer, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Henri Jacob

Président, Action boréale AT

Bonjour, je vous fais parvenir cette lettre pour une demande d'audience publique pour le projet akasaba ouest près de Val-D'or. Les motifs qui nous pousse moi et mon regroupement de propriétaire de faire cette demande, c'est que nous pensons que la mine va nuire à la faune ainsi que à notre secteur de chasse de plusieurs façons que je vais vous d'écrire plus bas. Nous avons tenté de prendre entente avec la mine mais rien nous a été offert pour nous accommodé ou même d'acheter notre camp.

Il faut comprendre que n'importe qu'elle chasseur n'est pas favorable d'avoir une mine a moin de 3km et un chemin qui passe encore plus près que 3km de sont camp et secteur de chasse. Le chemin va à la rencontre de nos trail existante de vtt et secteur de chasse. Le chemin auras pour effet d'attirer et de faciliter l'accès à d'autre chasseur, randonneur, \*voleur près de nos camps. Présentement, l'accès à notre camp chasse est extrêmement difficile. Et bien sûr logiquement la mine et le chemin auras pour effet de repousser les gibiers. Donc, pour moi le projet n'est pas sans \*impact pour notre secteur de chasse a moi et les autres propriétaires de camp avoisinant comme la mine nous à répondu. À cela, nous ajoutons les impacts de la poussière, bruite et contamination des cours d'eau à proximité. La mine est à 3km et pendant une chasse nous pouvons marcher au-dessus de 20km facilement donc je ne vois pas comment la mine n'impacteras pas notre secteur comme qu'il nous ont répondu.

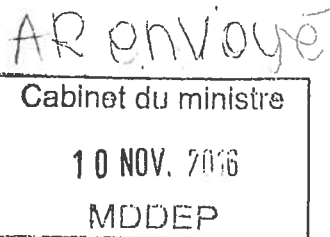
De plus, vendre notre camp est très difficile seulement à cause de la future mine. Aucun chasseur ne veut un secteur avec une activité minière à moins de 3 km quand le but de la chasse est d'aller en pleine forêt loin de toute distraction mécanique, artificielle et humaine. Donc, pour nous après plusieurs mois à tenter de vendre notre camp dû à la mine personne veut acheter à cause de la mine donc nous somme impacté d'une façon financière aussi.

De plus, pendant notre chasse 2016, une compagnie de coupe de ligne est venue ce promené à coté de notre camp de chasse et de nos trail ce que nous n'avons pas apprécier. Nous prenons des semaines de congés pour pratiquer notre loisir et nous somme déranger par des sous-contractant. Et cette même compagnie de coupe de ligne a fait plusieurs coupe de plusieurs km pendant toute la saison d'été ce qu'il à encore nuit à notre secteur.

Autre arguments, depuis que les travaux on commencé nous avons remarqué une baisse d'original et d'ours sur nos 4 caméras de surveillance comparativement aux années précédente.

Donc pour résumé, nous sommes contre le projet de la mine et nous voulons pouvoir ce faire acheter notre camp pour pouvoir quitter le secteur minier. Nous avons essayé d'acheter la paix avec la mine et pour l'instant la mine a rejeté notre demande d'acheter notre camp car selon eux notre secteur ne serait pas impacté par le projet.

Merci et Bonne journée



Jason Perreault  
J Perreault

Abitibi, 11 novembre 2016  
Monsieur David Heurtel  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie - Guyart, 30 e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audiences publiques - Projet : Mine AKASABA ouest.**

Monsieur le ministre,

*Le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue demande des audiences publiques sur l'environnement pour le projet minier Akasaba ouest.*

*Le REVIMAT, représentant 14 000 sympathisants dans notre région, est très préoccupé par la multiplication des projets miniers, notamment les grands projets de type « fort tonnage, faible teneur » à proximité des milieux habités et/ou sensibles. Les décisions prises doivent être éclairées. Un juste équilibre doit être établi entre les impacts positifs économiques et les effets négatifs sociaux et environnementaux.*

***Pourquoi un BAPE ?***

*Parce que nous sommes concernés par les perturbations cumulatives majeures des projets miniers actuels et à venir et nous voulons avoir des réponses à nos préoccupations avant de nous prononcer sur le sujet.*

*Parce que nous sommes préoccupés par l'exploitation minière qui laisse des zones complètement désertes et qu'aucune obligation de remblayer les zones vidées de ces ressources n'est prévue.*

*Parce que nous sommes préoccupés par les impacts à long terme sur l'environnement, la société et son économie.*

*Parce que nous n'admettons pas de voir notre région se vider de ses ressources non-renouvelables sans connaître les coûts économiques globaux (usure de nos infrastructures, crédits d'impôts accordés, prêts gouvernementaux, avantages fiscaux, pratiques fiscales, etc.).*

*Parce que nous ne voulons pas laisser un lourd passif environnemental aux générations futures.*

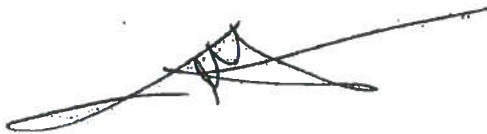
*Parce que lors de la soirée de présentation, la minière n'a pas su répondre à notre questionnement sur les mesures de compensation envisagées pour les milieux humides détruits.*

*Parce qu'il existe des incertitudes, soulignées par la minière lors de la présentation du projet, sur la naturalisation de la route de contournement après la fermeture de la mine.*

*Parce que nous sommes très critiques au sujet des mesures de restauration qui n'empêcheront pas les eaux sous-terraines d'être contaminées pendant le prochain millénaire par les haldes de résidus miniers, alors que 73% de la population de l'Abitibi-Témiscamingue (puits des villes et dans les zones rurales) est alimentée par des eaux sous-terraines.*

*Parce que nous ne connaissons pas l'ensemble des coûts*

*Bien à vous,*



*Marc Nantel  
Porte-Parole REVIMAT*

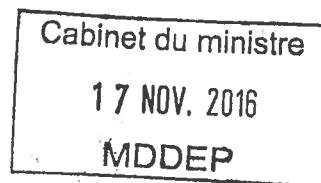
[REDACTED]

[REDACTED]



CREAT

Conseil régional  
de l'environnement  
de l'Abitibi-Témiscamingue



AR envoyé

Par Xpresspost

Le 15 novembre 2016

Monsieur David Heurtel  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande pour la tenue d'une audience publique concernant le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or**

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) dépose une demande pour la tenue d'une audience publique concernant le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or.

Le CREAT a participé à l'analyse de l'étude d'impact environnemental et social (ÉIES) produite par WSP Inc. en août 2015, mandat d'une entente d'aide financière accordée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE). Dans le cadre de ce mandat, le CREAT a rédigé un rapport d'évaluation - disponible au <http://www.creat08.ca> rubrique *Publications* - qui soulève des préoccupations et des recommandations.

Même s'il se localise dans un secteur déjà fortement perturbé par d'autres activités anthropiques, ce projet de mine à ciel ouvert occasionnerait des impacts environnementaux, notamment la perte nette de 53,1 ha de milieux terrestres, la perte nette de 65,5 ha de milieux humides, la fragmentation du territoire par la construction de deux chemins pour l'accès au site minier et des impacts cumulatifs sur la faune terrestre et l'avifaune. Il importe de souligner la présence d'une harde de caribous forestiers dans la zone élargie du projet. Finalement, une partie des roches sont potentiellement génératrices d'acide, ce qui nécessite d'opter pour un plan de restauration approprié. Une audience publique s'avère donc nécessaire selon le CREAT qui souhaite s'informer des mesures d'atténuation, de compensation et de restauration qui seront proposées par le promoteur pour bonifier son projet. Selon notre organisme, il serait également approprié de concilier les procédures provinciale et fédérale d'évaluation environnementale et de consultation du public dans le cadre de l'analyse de ce projet minier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jacinthe Châteauvert

Jacinthe Châteauvert  
Présidente  
CREAT

26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101 / Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5  
Tél. : 819 762-5770 / Télécopieur : 819 762-5760 / Courriel : [info@creat08.ca](mailto:info@creat08.ca) / Site Internet : [www.creat08.ca](http://www.creat08.ca)

